

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2023_5_3

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

**Objet : Demande de
subventions DETR/DSIL
2024-PVD AXE 1
Réaménagement et
extension du pôle enfance
mairie Création d'un
nouveau restaurant scolaire
et d'un espace périscolaire
» TRANCHE 1
RESTAURANT SCOLAIRE**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L' an deux mille vingt trois, le jeudi 07 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Décembre 2023

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROUX Hervé

Pouvoirs :

Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie

Monsieur VIOLLE Willy a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel

Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie CLUSE

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet de réaménagement et extension du pôle enfance - mairie.

Engagée dans le programme « Petites Villes de Demain », la commune a initié une concertation globale pour l'élaboration d'un plan-guide à l'horizon 2050.

Ce plan guide a fait ressortir un besoin essentiel autour de la structuration du Pôle enfance / Mairie avec plusieurs étapes de réalisation :

- 1) Déplacement de la cantine scolaire et création d'un espace périscolaire dédié, ces services étant actuellement proposés dans un local de la mairie, non adapté au confort d'usage et normes en vigueur ;
- 2) Restructuration / extension des locaux de la mairie dans les espaces libérés suite au déplacement de la cantine ;
- 3) Rénovation énergétique du groupes scolaire et végétalisation des cours d'écoles ;
- 4) Déplacement à terme du centre de loisirs à proximité du pôle école/cantine/espace périscolaire.
Le présent programme est inscrit au titre du PREB (Plan de rénovation énergétique des bâtiments), du Contrat Cantal Développement, et contributeur des objectifs de notre PAT (Projet Alimentaire de Territoire).

La mise en œuvre de ce projet d'envergure est possible du fait de l'acquisition récente par la commune d'une parcelle qui jouxte l'école et de la démolition d'une habitation insalubre présente sur cette friche, ouvrant ainsi des perspectives d'extension et de réorganisation des services.

A l'issue d'une étude de programmation menée par CIT, il est proposé de lancer la première phase du projet avec la construction d'un nouveau restaurant scolaire (tranche 1) et d'un espace périscolaire (tranche 2). A ce stade, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 690 100,00 € HT soit 1 910 100,00 € HT en intégrant les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais annexes, dont 1 103 400€ ht de travaux au titre de la tranche 1.

Le plan prévisionnel de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES ht			RECETTES ht				
		montant ht			montant ht	% tranche	% total projet
TRAVAUX	TR 1 : RESTAURANT SCOLAIRE	1 103 400,00 €	ETATS	DETR 2023 :ingénierie /études (accordé sur tt 193878€)	58 163,00 €	30,00	3,05
	TR 2 : ESPACE PERISCOLAIRE	586 700,00 €		DETR 2024 - 35% travaux tranche 1 (demande)	331 020,00 €	30,00	17,33
	<i>sous total</i>	1 690 100,00 €		DSIL 2024 - 20% travaux tranche 1 (demande)	275 850,00 €	25,00	14,44
INGENIERIE ET ETUDES	MOE	170 000,00 €		DETR 2025 - 30% travaux tranche 2 (prévision)	205 345,00 €	35,00	10,75
	ETUDES DE SOL	8 000,00 €		DSIL 2025 - 20% travaux tranche 2 (prévision)	117 340,00 €	20,00	6,14
	CONTRÔLE TECH	9 000,00 €	REGION Contrat Région (prévision)	200 000,00 €		10,47	
	CSPS	11 000,00 €	DPTMT Fonds Cantal Développement	200 000,00 €		10,47	
	AMO CIT	16 000,00 €	<i>sous total</i>	214 000,00 €			
divers NON éligibles DETR/DSIL	REPRO/PUB	4 500,00 €		total subventions	1 387 718,00 €		72,65
	LEVES TOPO	1 500,00 €	JUSSAC Fonds propres et/ou emprunts	522 382,00 €			27,35
	<i>sous total</i>	220 000,00 €		TOTAL HT	1 910 100,00 €		100%
	TOTAL HT	1 910 100,00 €					
	TVA 20%	382 020,00 €					
	TOTAL TTC	2 292 120,00 €					

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Consultation pour la sélection du maître d'œuvre : décembre 2023 à février 2024
- Etudes APS/APD : mars 2024
- Dépôt du permis de construire : mai 2024
- Projet : juillet 2024
- DCE : septembre 2024
- Consultation des entreprises : septembre / octobre 2024
- Choix des entreprises et mise au point des marchés : novembre 2024
- Début des travaux : décembre 2024
- Fin des travaux : 1er trimestre 2026

Pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre il est proposé de passer un marché selon une procédure adaptée organisée comme un concours : sélection de 3 candidats dans un premier temps puis choix du maître d'œuvre après analyse comparative des trois esquisses proposées.

Compte-tenu de l'importance de l'enveloppe financière du projet, il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet DETR et DSIL 2024, et ceci pour une première tranche financière éligible de 1 103 400 € HT. Une nouvelle sollicitation au titre des DETR / DSIL 2025 sera déposée pour une deuxième tranche estimée à 586 700€ ht.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De valider l'engagement de l'opération relative à la création d'un nouveau restaurant scolaire et d'un espace périscolaire
- D'approuver le plan prévisionnel de financement associé présenté ci-avant
- De solliciter auprès de la Préfecture du Cantal une subvention de 331 020,00 € HT au titre de la DETR 2024, soit 30% d'une première tranche financière éligible d'un montant de 1 103 400 € HT
- De solliciter auprès de la Préfecture du Cantal une subvention de 275 850 € HT, au titre de la DSIL 2024, soit 25% d'une première tranche financière éligible d'un montant de 1 103 400 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.
- D'approuver la procédure de consultation organisée comme un concours pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre et autoriser M. Le Maire à sélectionner les trois candidats admis à concourir.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

